

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 11 novembre 2013, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Rhéal Grenier, maire suppléant

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault, est absent.

**ORDRE DU JOUR**

**Moment de réflexion**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée de septembre 2013**

- 1.1 Avenant à l'entente du parc écologique du Lac Bleu
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2013

**2 Assemblée du 11 novembre 2013**

- 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Nomination du maire suppléant
  - 3.1.2 Nomination de membres à l'OMH
  - 3.1.3 Changement de signataires des effets bancaires
  - 3.1.4 Nomination de la personne responsable des documents municipaux
  - 3.1.5 Campagne de financement de la Fondation Au Diapason (vente de poinsettias)
  - 3.1.6 Collecte de sang du maire
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Transfert de la remorque volée aux assureurs

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
  - 4.2.1 Rapports d'événements

**5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Contrat de déneigement des bâtiments municipaux
  - 5.1.2 Déneigement du stationnement en façade du Centre de la petite enfance (CPE)

**6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Offre de service pour l'installation d'alarme cellulaire pour le réservoir d'eau potable
- 6.2 Changement d'une interface au poste de pompage de La Volière
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
    - 7.1.1 Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
    - 7.1.2 Résultats de l'ouverture de soumissions d'aménagements paysagers
    - 7.1.3 Demandes d'appui à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)
    - 7.1.4 Compensation à des fins de parcs
    - 7.1.5 Dépôt d'un avis technique pour la circulation de la rue Tremblay
- 8 **Loisirs et culture**
  - 8.1 Activités récréatives et culturelles
    - 8.1.1 Demande de subventions à Emploi Canada
    - 8.1.2 Plaisirs d'hiver
    - 8.1.3 Planification d'aménagement du local de l'Âge d'Or
    - 8.1.4 Présentation des Archives vivantes
    - 8.1.5 Remboursement activités sportives
  - 8.2 Infrastructures
- 9 **Divers & affaires nouvelles**

#### **Période de questions**

#### **Correspondance**

- Co-1 Association du Patrimoine Agricole – Lettre de remerciements
- Co-2 Société d'habitation du Québec – Sensibilisation au respect des budgets
- Co-3 M. Réjean Genest, député de Shefford – Lettre de félicitations
- Co-4 Régie du bâtiment – Déclaration de tours de refroidissement à l'eau
- Co-5 Ministre des Transports – Subvention entretien signalisation passages à niveau
- Co-6 MAMROT – Proportion médiane et facteur comparatif rôle d'évaluation
- Co-7 Santé et sécurité au travail – Calendrier de formation – Mutuelle de prévention
- Co-8 Paradis, Lemieux, Francis, avocats – Formation aux nouveaux élus
- Co-9 Municipalité de St-Alphonse-de-Granby – Règlement no 377-2013 plan d'urbanisme
- Co-10 Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand – Souper conférence
- Co-11 Municipalité de Brigham – Règlement no 06-100 Plan d'urbanisme
- Co-12 Municipalité de Brigham – Règlement no 06-101 Zonage
- Co-13 Municipalité de Brigham – Règlement no 06-102 Lotissement
- Co-14 Municipalité de Brigham – Règlement no 06-103 sur la construction --
- Co-15 Municipalité de Brigham – Règlement no 06-104 sur les permis et certificats
- Co-16 Ministère de la Culture et des Communications – Brochure La Loi sur le Patrimoine culturel
- Co-17
- Co-18 MAMROT – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (projets non retenus)
- Co-19 Fédération Québécoise des Municipalités – Calendrier de formation
- Co-20 Terrapex Environnement – Offre de services  
Moisson Rive-Sud – Demande de commandites

#### **Période d'échange**

#### **Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 11-271-13**  
**PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Considérant l'absence de M. le maire, Yvan Pinsonneault, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que M. Rhéal Grenier soit nommé président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

---

Madame Odette Ménard, maire lors de la séance du 30 septembre 2013, ayant mis son droit de veto sur la décision du Conseil relativement à *l'avenant à l'entente du parc écologique du Lac Bleu*, la proposition suivante est resoumise à l'attention du Conseil municipal.

---

**AVENANT À L'ENTENTE DU PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU**

Considérant l'entente de partage de responsabilités signée entre la Municipalité de Ange-Gardien et Les Gardes-en-joie du Lac Bleu relativement au projet de parc écologique au Lac Bleu;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une précision à ladite entente afin de satisfaire à toutes les conditions rattachées à l'octroi, par la MRC de Rouville, d'une subvention pour ledit projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

Considérant que la précision vise à ce que la Municipalité de Ange-Gardien respecte l'ensemble des conditions des différents bailleurs de fonds comme si elle avait été souscriptrice du projet, donc de s'engager à enregistrer les droits à perpétuité du terrain visé par le projet afin qu'il maintienne son statut de parc;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'autoriser la signature d'un avenant à l'entente de partage de responsabilités signée entre la Municipalité de Ange-Gardien et Les Gardes-en-joie du Lac Bleu relativement au projet de parc écologique au Lac Bleu;

M. Rhéal Grenier demande le vote :

Ont voté pour :        M. Mario Carrier  
                              M. Benoit Pepin

Ont voté contre :     M. Jonathan Alix  
                              M. Charles Choquette  
                              M. Éric Ménard

Proposition rejetée.

**RÉSOLUTION 11-272-13**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2013 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-273-13**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 30 151.84 \$
- Fournisseurs : 203 191.40 \$
- Déboursés directs : 26 582.96 \$
- Salaires : 81 036.12 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 11-274-13**  
**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que M. Rhéal Grenier soit nommé maire suppléant.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-275-13**  
**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À L'O.M.H.**

Considérant que le Conseil de la Municipalité doit nommer deux représentants pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Ange-Gardien (O.M.H.A.G.) afin de combler deux des trois postes de représentants municipaux prévus à la charte de l'office;

Considérant que la Municipalité peut nommer des représentants non siégeant qui la représentent à l'O.M.H.A.G. et, qu'à ce titre, M. André Goos est en poste jusqu'en février 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de nommer M. Mario Carrier, représentant de la Municipalité de Ange-Gardien, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Ange-Gardien (O.M.H.A.G.).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-276-13**  
**NOMINATION DE REPRÉSENTANT À L'O.M.H.**

Considérant que le Conseil de la Municipalité doit nommer deux représentants pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Ange-Gardien (O.M.H.A.G.) afin de combler deux des trois postes de représentants municipaux prévus à la charte de l'office;

Considérant que la Municipalité peut nommer des représentants non siégeant qui la représentent à l'O.M.H.A.G. et, qu'à ce titre, M. André Goos est en poste jusqu'en février 2015;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de nommer M. Benoit Pepin, représentant de la Municipalité de Ange-Gardien, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Ange-Gardien (O.M.H.A.G.).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-277-13**  
**CHANGEMENTS DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le maire, le maire suppléant, la directrice générale et secrétaire-trésorière et la directrice des services administratifs soient les représentants de la Municipalité de Ange-Gardien à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice des services administratifs exercera seule les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris les dépôts de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant doit toujours paraître.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-278-13  
NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES DOCUMENTS  
MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de nommer la directrice générale, Madame Brigitte Vachon, gardienne des archives et responsable de l'accès aux documents de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-279-13  
CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION AU DIAPASON**

Considérant que l'organisme *Au Diapason* vend des poinsettias au coût de 15 \$ l'unité afin d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches, dans les communautés de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'achat de 10 poinsettias.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-280-13**  
**COLLECTE DE SANG DU MAIRE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accueillir au Centre récréatif, le 17 décembre 2013, la collecte de sang annuelle organisée par Héma Québec et sous la présidence d'honneur de M. le maire, Yvan Pinsonneault.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-281-13**  
**TRANSFERT DE LA REMORQUE VOLÉE AUX ASSUREURS**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser la directrice des services administratifs, Mme Martine Barber, à effectuer auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec, le transfert de la remorque appartenant à la Municipalité, qui a été volée en juin 2013, aux assureurs de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 11-282-13**  
**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

La municipalité de Ange-Gardien ayant demandé des soumissions pour le déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à trois entrepreneurs locaux, deux d'entre eux ont soumissionné, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix pour un an</b>	<b>Prix pour trois ans</b>
Martin Roussel	5 570.00 \$	16 676.00 \$
Transport et excavation François Robert inc.	5 250.00 \$	15 509.40 \$

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire le contrat de déneigement des bâtiments municipaux, soit à Transport et Excavation François Robert inc., pour un an, au montant de 5 250.00 \$ plus taxes.

Il est également résolu d'accorder un contrat d'un an à Transport et Excavation François Robert inc. pour le déneigement des culs-de-sac, rue Canrobert et rue Bernard, au montant de 1 700.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-283-13**

**DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT EN FACADE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)**

Considérant la demande d'aide financière reçue du CPE Bambin Club relativement au déneigement du stationnement situé en façade du CPE et appartenant à la Municipalité;

Considérant que ledit stationnement est très utile aux parents-utilisateurs du CPE ainsi qu'aux citoyens environnants;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités d'adopter toute mesure non réglementaire en matière de services de garde à l'enfance, notamment en aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au CPE Bambin Club afin de contribuer au déneigement du stationnement situé en façade du CPE.

Adopté à l'unanimité.

**OFFRE DE SERVICES POUR L'INSTALLATION D'ALARME CELLULAIRE POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Reporté à une séance subséquente.

**RÉSOLUTION 11-284-13**

**CHANGEMENT D'UNE INTERFACE AU POSTE DE POMPAGE DE LA VOLIÈRE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'entreprise Elec-tro à procéder aux travaux d'entretien de la pompe du poste de pompage de la Volière ainsi qu'au changement de l'interface du même poste de pompage au montant de 2 850.52 \$, telle la soumission du 21 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-285-13**

**NOMINATIONS DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant que M. Charles Choquette et Mme Manon Mercure sont actuellement membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de membre citoyen, pour le premier, et à titre de



membre élue, pour la seconde;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 3 novembre dernier, M. Choquette est maintenant membre du Conseil de la Municipalité et que Mme Mercure ne l'est plus;

Considérant que M. Choquette et Mme Mercure ont acquis une expérience pertinente à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme et qu'ils souhaitent tous les deux en demeurer membres;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que M. Charles Choquette soit nommé membre élu du comité consultatif d'urbanisme et que Mme Manon Mercure en soit nommée membre citoyenne.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-286-13**

#### **RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DE SOUMISSIONS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions pour la réalisation d'aménagements paysagers à l'entrée de celle-ci;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission et que le montant de celle-ci dépasse largement l'estimation budgétaire de ce projet;

Considérant que si la Municipalité souhaite réaliser ce projet, elle aurait avantage à attendre au printemps 2014 et à évaluer la possibilité de le faire en régie afin d'en minimiser les coûts;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de ne retenir aucune soumission pour le projet d'aménagements paysagers à l'entrée de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-287-13**

#### **DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR LOTISSEMENT À DES FINS DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE AU 125, RUE MERCURE**

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement au lotissement en trois lots, du terrain du 125, rue Mercure à Ange-Gardien, lot 3 517 665;

Considérant que ledit lot est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture, notamment par la résidence du 125, rue Mercure, puisqu'il a fait l'objet, en 1994, d'une autorisation délivrée par la

C.P.T.A.Q.;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que l'application des distances séparatrices sera plus contraignante tout au plus de quelques mètres;

Considérant que le lot est suffisamment grand pour être divisé en trois parties;

Considérant qu'une telle activité ne nuira pas à l'homogénéité du milieu puisque le secteur est déjà voué à l'usage résidentiel;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur la qualité de l'environnement puisque les services d'aqueduc et d'égout desserviront les nouvelles propriétés résidentielles;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement au lotissement en trois lots, du terrain du 125, rue Mercure à Ange-Gardien, lot 3 517 665;

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-288-13**

#### **DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR LE 486, RANG SÉRAPHINE**

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) aux fins de l'ouverture d'un salon d'esthétique à l'intérieur de la résidence du 486, rang Séraphine à Ange-Gardien, lot 3 517 489;

Considérant que le lot est déjà utilisé à des fins autres qu'agricoles, notamment par la résidence du 486, rang Séraphine qui bénéficie de droits acquis en lien avec la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes puisque les activités de l'usage complémentaire ont lieu à l'intérieur du bâtiment existant;

Considérant que l'application des distances séparatrices ne sera pas plus contraignante en raison qu'il n'y aura pas lieu d'agrandir ou de construire un nouveau bâtiment pour l'exercice de l'usage complémentaire;

Considérant que le demandeur n'est pas propriétaire de bâtiment résidentiel en zone blanche;

Considérant qu'une telle activité ne nuira pas à l'homogénéité du milieu;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur la qualité de l'environnement;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) aux fins de l'ouverture d'un salon d'esthétique à l'intérieur de la résidence du 486, rang Séraphine à Ange-Gardien, lot 3 517 489;

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-289-13 COMPENSATION À DES FINS DE PARCS**

Considérant que deux demandes de lotissement ont été déposées à la Municipalité, soit une pour la propriété du 325, rue Lévesque et une pour la propriété du 125, rue Mercure;

Considérant que lors d'une opération cadastrale, tout propriétaire doit, conformément au règlement 702-10, verser une compensation financière ou céder une portion de terrain équivalent à 10 % de la valeur ou de la superficie à la Municipalité, selon le choix du Conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que le Conseil de la Municipalité choisisse, en regard des opérations cadastrales de la propriété du 325, rue Lévesque et de la propriété du 125, rue Mercure, d'obtenir des compensations pour fins de parc sous forme de versements de montants en argent équivalent à 10 % de la valeur des terrains visés par les plans relatifs aux opérations cadastrales.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉPÔT D'UN AVIS TECHNIQUE POUR LA CIRCULATION DE LA RUE TREMBLAY**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, dépose un avis technique réalisé par l'entreprise GENIVAR, pour le compte de PLACE SORTIE 55 INC. relativement aux enjeux de circulation et de sécurité reliés à la mise à sens unique de la rue Tremblay.

### **RÉSOLUTION 11-290-13 DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI CANADA**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Mme Jennie Rainville directrice du service des loisirs, à procéder aux démarches nécessaires à la demande de financement de deux emplois d'animateur pour le camp de jour 2014, auprès d'Emploi Canada.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-291-13  
PLAISIRS D'HIVER 2014**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder un budget de 3 750 \$ à l'activité « Plaisirs d'hiver 2014 » et d'autoriser la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à procéder aux réservations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-292-13  
PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE LA FADOQ**

Considérant que le local de la FADOQ de Ange-Gardien est également utilisé en période estivale pour le camp de jour;

Considérant que ledit local doit être rénové, rafraîchi et réaménagé afin qu'il réponde aux besoins de ses utilisateurs, sans que les besoins des uns entrent en compétition avec ceux des autres;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'engagement d'une consultante, soit Mme Brigitte Lagacé, pour la conception d'un plan d'aménagement du local de la FADOQ, pour un montant d'environ 350 \$.

Adopté à l'unanimité.

**PRÉSENTATION DES ARCHIVES VIVANTES**

Reporté à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION 11-293-13  
REMBOURSEMENTS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le versement des remboursements aux activités sportives et culturelles pour la période se terminant le 31 octobre 2013 et totalisant 4 381.34 \$.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 11-294-13**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée à 20h50.

Adopté à l'unanimité.

---

Rhéal Grenier, maire suppléant

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière